



Réf. : AM/ED/AM/JF/13337/1

Bruxelles, 10/06/2009

**Question orale de Monsieur Alain MATHOT , Député-Bourgmestre, à Monsieur
Didier REYNDERS, Ministre des Finances**

Un journaliste du journal L'Echo a eu le plaisir de vous entendre intervenir dans un séminaire organisé par le banquier privé Puilaetco Dewaay (sic) au sujet nous dit-on, du secret bancaire. La parution de cet article auquel a succédé un plus large dossier dans le Magazine Trends Tendances a éclairé votre position sur de nombreuses questions qui entretiennent la mauvaise réputation de la Belgique dans la lutte contre la fraude fiscale et l'évasion, depuis le secret bancaire jusqu'à la déclaration libératoire unique européenne en passant par les échanges automatiques d'informations auxquels nous n'avons toujours pas souscrits. Sur les deux premières questions, nous sommes juges de votre position, vous savez que nous la déplorons, nous n'y reviendrons pas. Cependant, permettez-moi de revenir sur les propos dont la presse nous a relayé la teneur et qui ne laissaient pas de nous inquiéter... On nous a dit, Monsieur Reynders, que vous vous montriez peu optimiste sur la concrétisation d'un échange automatique d'informations au 1er janvier 2010. Cette information que vous avez réservé à un public choisi et n'avez jusqu'ici pas partagé avec les principaux intéressés par cette mesure, à savoir le parlement et le gouvernement, est désormais corroborée par une dépêche de l'agence Belga qui nous annonce, je cite : « le ministre des Finances, Didier Reynders, avait annoncé en mars dernier que la Belgique procéderait à l'échange automatique d'informations fiscales dès l'an prochain, soit un an plus tôt que prévu. La nouvelle échéance ne serait toutefois plus à l'ordre du jour. Il serait à nouveau question de passer à l'échange automatique d'information en 2011. » Par comparaison avec l'effet d'annonce très médiatisé de la mise en place de cet échange au 1er janvier 2010 suite à la stigmatisation de la Belgique que vous savez... il est pour le moins étonnant que vous ne vous soyez guère montré plus loquace sur cette question... à tout le moins pour démentir ces informations...

Dès lors, vous me permettez la question suivante :

Voudriez-vous nous dire à quoi tiendrait votre pessimisme quant à la concrétisation des échanges automatiques d'informations à laquelle vous vous êtes engagé, au nom de la Belgique, à procéder d'ici au 1er janvier 2010 ?

Alain MATHOT